

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2026-213 ET R-2026-219

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 2 juin 2026 :

Règlement R-2026-213 intitulé « **Règlement concernant les parcs** », et

Règlement R-2026-219 intitulé « **Règlement abrogeant les règlements 252 et 95-842** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 juin 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière